



Paris, le 04 décembre 2013

Compte-rendu du 2ème groupe de travail sur la direction : quelques bougésmais des dossiers lourds laissés de côté !

Encore une fois, l'absence des moyens et un budget insuffisant ne permettent pas de répondre aux besoins pour la direction et le fonctionnement des écoles.

Nous avons obtenu quelques bougés

- Simplification des tâches : nous avons obtenu un calendrier. La simplification s'appliquera à la rentrée 2014. Des groupes de travail s'organiseront au mois de janvier. Ils seront composés de personnels désignés par les organisations syndicales représentatives.
- Obligation (et non simple possibilité) de mettre en place une personne référente départementale pour l'aide juridique.
- Une formation pour les faisant fonction lors de la prise de fonction.

Mais des réponses largement insuffisantes sur les questions prioritaires

Ce matin, le SNUipp-FSU est intervenu principalement sur :

- La question de l'aide administrative. Les grosses écoles (à partir de 7 classes) ont souvent un nombre d'élèves similaire à des collèges. Pourtant les moyens n'y sont pas. Il faut avancer enfin sur un vrai métier pérenne et statutaire avec des personnels formés.
- La question du temps de décharge pour les petites écoles (1 à 3 classes) qui sont les grandes oubliées des propositions ministérielles. En effet les maigres bougés, passage de 2 à 4 jours fractionnables, exonération de 6 à 18h des heures d'APC, ne sont pas à la hauteur des besoins des directrices et directeurs et des écoles. Le SNUipp-FSU a donc demandé qu'un réel temps de décharge soit accordé aux collègues exerçant dans ces écoles avec comme première étape 1/8 pour les directions de moins de 4 classes.

Le ministère diffère sa réponse.

Le dossier ne peut pas se clore avec si peu d'avancées en termes de temps de décharge. Le SNUipp-FSU est intervenu pour que le ministère donne des perspectives concrètes aux collègues avec une programmation pour les rentrées prochaines, avec en priorité les écoles sans décharge et la révision des seuils de décharges pour les autres.

Le ministère, sur une possible programmation d'un abaissement des seuils de décharge, diffère sa réponse.

- La question de l'exonération du temps d'APC pour les collègues exerçant dans des écoles à 4 classes. Ces collègues bénéficient d'un quart de décharge et pourtant ils sont traités différemment que les collègues qui exercent dans les écoles 5 classes à 9 classes. Le SNUipp-FSU a donc demandé que ces collègues soient exonérés de l'ensemble du temps d'APC.

Le ministère diffère sa réponse.

- La question de la revalorisation de la part complémentaire de l'ISS. Le SNUipp-FSU est intervenu pour que les directeurs des écoles de 1 à 3 classes soient alignés sur ceux de 4 classes : ISS à 700 Euros annuels et non 500.

Le ministère diffère sa réponse.